

# Conseil municipal

## Liste des délibérations examinées en séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la ville de Mer s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 14 mars 2023.

**MARDI 21 MARS 2023**

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Magali BOURRICAND, M. Jean COLY, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Arnaud BOTRAS, procuration donnée à M. Renaud SERNA  
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Pascal LEREDE  
Mme Marie DUBREUIL, procuration donnée à M. Jean COLY  
Mme Aurore CASATI, procuration donnée à M. Vincent ROBIN  
M. Christine HUET, procuration donnée à Mme Sandrine BEULAY

Absents excusés :

Olivier BESNARD  
Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :  
29 titulaires

Titulaires présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 27

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Jean COLY, secrétaire de séance.

**Délibération n°1 : FIN/ Budget Général - Approbation du compte de gestion 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **DE DÉCLARER** que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2 : FIN/ Budget Général - Approbation du compte administratif 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Général.
- **D'AUTORISER** Mme Annie BERTHEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°3 : FIN/ Budget Général - Affectation des résultats 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2022 au budget général 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET GÉNÉRAL 2023		
Affectation en réserve	R 1068	0,00
Couverture du besoin de financement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001	2 148 694,46
Résultat de fonctionnement reporté	R 002	1 352 341,67

- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°4 : FIN/ Budget Général - Vote des taux d'imposition 2023**

Absentions : Mme Danielle GUERIN, M. Boris MARC, M. Gilbert FLURY.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant trois abstentions, décide à la majorité :

- **D'AUGMENTER**, en 2023, le taux de la taxe foncière bâtie soit :
  - Taxe foncière bâti : **54,11 %**
- **DE MAINTENIR**, en 2023, le taux de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation des résidences secondaires soit :

Taxe foncière non bâti : **86,57 %**

Taxe d'habitation : **24,31 %**

- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution

#### **Délibération n°5 : FIN/ Budget Général - Vote du Budget Primitif 2023**

Abstentions : M. Boris MARC, Mme Solange LADIESSE, M. Dominique HUBERT, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Martine NODOT, M. Laurent BOISGARD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant sept abstentions, décide à la majorité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du Budget Général arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 636 600,00	9 636 600,00
Investissement	11 174 000,00	11 174 000,00

- **DE PRÉCISER** que le budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°6 : FIN/ Budget gendarmerie - Approbation du compte de gestion 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du budget gendarmerie dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°7 : FIN/ Budget gendarmerie - Approbation du compte administratif 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Gendarmerie ;
- **D'AUTORISER** Mme Annie BERTHEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **Délibération n°8 : FIN/ Budget gendarmerie - Affectation des résultats 2022**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité :

- **D’AFFECTER** les résultats de l’exercice 2022 au budget gendarmerie 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 DU BUDGET GENDARMERIE 2023		
Affectation en réserve	R 1068	267 566,96
Couverture du besoin de financement		
Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	D 001	-426 318,96
Résultat de fonctionnement reporté	R 002	163 660,28

- **D’AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°9 : FIN/ Budget gendarmerie - Vote du Budget Primitif 2023**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à l’unanimité :

- **D’ADOPTER** le budget primitif de l’exercice 2023 du Budget Gendarmerie arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	517 750,00	517 750,00
Investissement	1 177 100,00	1 177 100,00

- **DE PRÉCISER** que le budget de l’exercice 2023 a été établi et voté par nature, auquel s’ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.
- **D’AUTORISER** le maire à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

### **Délibération – Sport**

#### **Délibération n°10 : SPORT/ Modification du règlement intérieur et du plan d’organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la piscine municipale.**

Abstention : M. Boris MARC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** le règlement intérieur et le plan d’organisation de la surveillance et des secours de la piscine municipale tel qu’annexés à la présente délibération.
- **D’AUTORISER** le maire et son adjoint au sport, M. SERNA, à accomplir tout acte et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n° 11 : SPORT/ Demande de subvention auprès de l’Agence Nationale du Sport pour l’installation de tables de tennis de table en accès libre dans le parc de la Corbillière.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- **DE SOLLICITER** la subvention de l’Agence Nationale du Sport au taux maximum pour

l'installation de tables de Tennis de Table ;

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention joint à la présente délibération.
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant ;

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de terrassement	3 190	Agence nationale du Sport 80 %	8 005.184
Tables	6 816.48	Autofinancement Commune	2 001.296
<b>TOTAL</b>	<b>10 006.48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 006.48</b>

- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Délibération – Services techniques

#### **Délibération n°12 : TECH/ Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Mer et la CCBVL pour la souscription de contrats en lien avec la gestion des eaux pluviales.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la commune de Mer ;
- **DE DÉSIGNER** la commune de Mer coordonnateur du groupement et à ce titre et considérer que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente du groupement sera celle de la commune de Mer ;
- **D'ADOPTER** la convention constitutive de groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### Délibération – Administration générale

#### **Délibération n°13 : AG/ Mise en place d'une convention annuelle de mise à disposition des véhicules municipaux aux associations et structures extérieures.**

Abstentions : M. Dominique HUBERT, M. Laurent BOISGARD, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Martine NODOT, M. Yvonnick BEAUJOUAN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant six abstentions, décide à la majorité :

- **DE VALIDER** la convention annuelle de mise à disposition des véhicules municipaux aux associations et structures extérieures ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer ladite convention avec chaque personne utilisatrice ainsi tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Délibération n°14 : AG/ Modification de la délibération 2014-78 du 3 Novembre 2014 relative à la fixation des tarifs généraux de location des salles municipales et des matériels municipaux.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs des quatre salles municipales tels que détaillés dans les tableaux joints à la présente délibération
- **DE DECIDER** que les nouveaux tarifs prendront effet au 1er avril 2023
- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs de prêt de matériel tels que détaillés dans les tableaux joints à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le maire ou son délégataire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Délibération – Culture**

**Délibération n°15 : CULT / Remboursement d'une partie des adhésions à l'école de musique intercommunale et à l'école d'arts plastiques municipale dans le cadre du dispositif CESAM au titre de l'année 2022-2023**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PARTICIPER** financièrement à hauteur de 20 € à titre de prise en charge d'une partie de la cotisation de l'école de musique intercommunale ou de l'école d'arts plastiques municipale ;
- **DE FIXER**, pour l'année scolaire 2022-2023, au 1er septembre 2004 la date de naissance à partir de laquelle les jeunes mérois pourront bénéficier du dispositif ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.